



En 2011, vote du congrès : la pleine indexation des rentes de retraite. Le congrès, c'est l'instance décisionnelle à l'AREQ.

**Le 16 mai 2012**, entente entre les associations de retraités pour demander la pleine indexation au Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation, comité parrainé par la CARRA.

**Le 17 mai 2012**, rencontre des membres dudit comité sur lequel siègent également les représentants syndicaux. L'AREQ fait un retour sur son passé, trahit l'entente entre les retraités et accepte servilement la proposition syndicale. C'est le quart de l'indexation qui sera versé, si et si. Les conditions pour y arriver rendent ce versement quasi inatteignable. Le poids du nombre de membres aidant, l'AREQ entraîne avec elle cinq autres associations.

Seules deux associations restent fidèles à l'entente de la veille, **loyauté oblige**.

L'AREQ réintroduit dans son futur la demi-indexation en demandant au gouvernement de combler l'autre quart. Deux quarts feront un demi, si et seulement si le gouvernement accepte.

## Le jupon dépasse.

En 2001, les hauts dirigeants de l'AREQ ont joué sur la procédure pour faire avaler leur changement de cap.

En 2003, 2005 et 2008, c'est sur les mots que l'on a joué. Les « jusqu'à la pleine indexation » ont valsé sur des airs de faire-semblant.

En 2012, alors que la proposition syndicale cloue l'indexation au pilori, l'AREQ l'accepte parce que dit-elle, cette phrase y a été greffée, soit : « *Les membres du comité conviennent, par ailleurs, que le consensus dégagé en faveur de la recommandation précédente ne peut être interprété comme un abandon **d'autres revendications** ou préoccupations par l'une ou l'autre des parties représentées au comité* ».

L'AREQ prétend qu'elle continuera à défendre la pleine indexation.

**Cette fois, le jupon de l'AREQ dépasse.** Elle vient tout simplement de montrer son jeu au grand jour.

Elle a oublié que ses membres sont presque tous d'ex-enseignants et qu'ils connaissent bien le sens des mots. Depuis quand « autres » veut dire « les mêmes » au lieu de « différents » ?

Elle n'a plus l'autorité de défendre ce dossier de l'indexation.

Et quand elle dit que le ministre Bédard a laissé entendre que s'il y avait eu consensus, il y aurait plus d'ouverture, elle oublie de dire que c'est le consensus entre les associations de retraités dont il parle.

## Le jupon dépasse vraiment beaucoup.

### Le prix de l'attachement

Les retraités membres de l'AREQ ont de la considération pour leur association. Elle est le prolongement de leur carrière à laquelle ils sont attachés, c'est par elle que sont maintenus les liens avec leurs collègues et c'est par elle qu'ils conservent leurs protections en assurances.

Ils sont fiers de son implication à divers paliers de l'organisation sociale québécoise.

Par contre, ils se sentent floués. Ils sont amèrement déçus d'être laissés pour compte quant à la protection de leur pouvoir d'achat.

Est-ce le prix à payer pour maintenir cet attachement ? N'est-il pas exorbitant ?

C'est le paradoxe moral de ces deux réalités qui les accable.

## Pourquoi pas un retour aux sources ?

Que dirait Laure Gaudreault, cette travailleuse infatigable qui en 1961, a recruté 295 personnes retraitées pour former le noyau de l'AREQ et a obtenu par la suite que toutes les pensions soient indexées au coût de la vie ?

Que dirait-elle de cette organisation qui regroupe aujourd'hui 55 000 membres et qui accepte l'appauvrissement systématique de ses membres ?

Son courage et sa détermination devraient couler dans les veines de celles et de ceux qui marchent sur ses traces.